

FORMULAIRE de RESERVATION MATERIEL de LA LIGUE du SPORT AUTOMOBILE RHÔNE ALPES

(Pour remplir le formulaire, utilisez le mode page, dans la barre au bas de l'écran)

- 6 Mallettes Radios (115€)
- 3 T.A.G. (75€ l'une - 120€ les 2 - 180€ les 3 - caution 1 000€)
- 6 Gyrophares (300,00€ les 6 ou 50,00€ l'unité - caution 2 500 €)
- Panneaux réfléchissants (dépôt à l'A.S.A. du RHONE sous caution 1000€)
- Balances électroniques (100€) + Sonomètre

A.S.A. :

Nom de l'épreuve :

Date et Lieu de l'épreuve :

Date prise en charge :

Nom de la personne responsable du matériel pour l'ASA :

Fait à :

le

Le règlement de la location sera facturé aux Associations Sportives Automobile après utilisation du matériel. Le matériel devra être récupéré à l'ASA Drôme Chemin des Huguenots Valence par votre responsable matériel.

Les demandes de réservations devront être déposés auprès :

- Soit au secrétariat de la Ligue,
- Soit en avisant M. Daniel VERNET, Responsable du matériel de location de la Ligue.

Par mail : daniel.vernet26@gmail.com tel : 06 08 47 87 45

Il est impératif de remplir le « bon de prise en charge » du dit matériel, au moment de la récupération de celui-ci (document téléchargeable sur le site de la Ligue)

- Soit lors du retrait au local, l'ASA Drôme Chemin des Huguenots Valence
- Soit auprès de l'organisateur qui l'aura utilisé précédemment,

Attention pour toutes dégradations les frais de remise en état seront à la charge des A.S.A.
Le BON DE PRISE EN CHARGE, libère l'A.S.A. qui était précédemment en possession de ce matériel, des responsabilités citées ci-dessus.